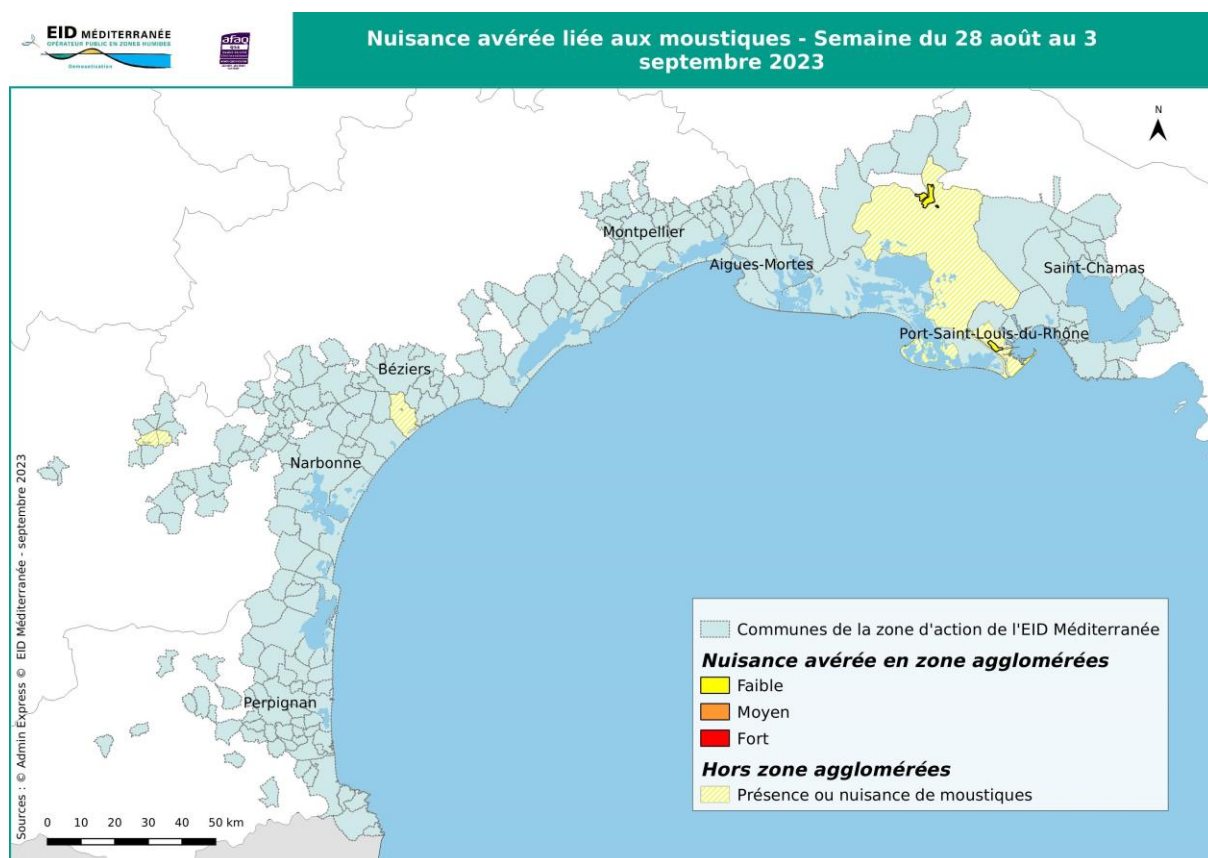


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 28 août au 3 septembre 2023



Au cours de la semaine du 28 août 2023 :

De manière assez générale, la semaine a été marquée par une météo défavorable aux traitements antilarvaires. Le dispositif, en alerte permanente, a permis de traiter globalement les surfaces préalablement « positives », mais selon les endroits, les résultats sont inévitablement en dessous de l'attendu, néanmoins sans commune mesure avec ce qui résulterait de l'absence de traitements.

830 hectares ont été traités, dont 72 % par avion et hélicoptère. Depuis le début de l'année, plus de 14 300 hectares de zones humides ont été traités, mais ce cumul est très en dessous de la moyenne des 5 années précédentes, qui s'élève à 21 330 hectares à la même date..

Après une accalmie, le moustique-tigre semble se remanifester en zones urbanisées.

À compter du 4 septembre 2023 :

Des contrôles d'efficacité et des évaluations sont menés pour caractériser les éventuels risques de nuisances dus aux *Aedes caspius* pour la fin de semaine, notamment dans les Pyrénées-Orientales et dans les Bouches-du-Rhône.

La période de vents marins prévue et l'exondation des principales zones humides requierent un suivi assidu de l'hydrodynamique des zones humides.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Les précipitations accompagnées d'un coup de mer, le 27 août, ont provoqué en zones humides, autour de l'étang de Berre, des mises en eau et des éclosions d'œufs d'*Aedes caspius*. Des traitements antilarvaires aériens et au sol ont eu lieu mais une nuisance résiduelle est possible dans les jours à venir, sur le Jaï (Marignane, Châteauneuf), à Berre-l'Étang ainsi qu'à Saint-Chamas.

À l'embouchure du Grand-Rhône, des traitements ont été engagés mais ils ont été fortement perturbés par les conditions météorologiques, pour finir, dimanche 3 septembre, mais sur des stades larvaires âgés. On observe les premiers moustiques mâles sur les gîtes larvaires : avec les vents de sud annoncés, leur déplacement vers les zones humides devrait entraîner un risque de nuisance, encore à caractériser pour la fin de la semaine présente.

► **Gard** : La situation est toujours stable et sans risque de nuisance pour l'ensemble des communes gardoises, en dehors de quelques sites très localisés qui ont fait l'objet de mises en eau volontaires de prés (Bellegarde) ou de vignes (Beaucaire) ou de marais de chasse. Le rythme de ces irrigations est en nette diminution.

Une mer un peu forte, fin août, a provoqué des éclosions au bord de l'étang de la Marette (Aigues-Mortes) et surtout dans les prés à taureaux de Saint-Laurent-d'Aigouze. Des traitements aériens ont été réalisés. Quelques moustiques *Aedes caspius* pourront être présents sur ces deux communes mais *a priori* sans impact majeur.

► **Hérault** : Les vents marins du week-end auront des répercussions sur les zones humides périphériques des marais ouverts directement à la mer. Les contrôles sont en cours sur l'ensemble des bordures d'étangs de la zone d'action, en cours de prospection. On observe des nuisances résiduelles consécutives aux multiples irrigations, du côté des prairies de fauche proches de l'embouchure de l'Aude (inévitables pertes d'efficacité liées, notamment, aux réseaux de roubines peu accessibles).

► **Aude** : L'incidence des vents de mer finalement faibles du week-end dernier est en cours d'analyse dans les zones humides littorales les plus sensibles. Sur le plan de la nuisance, on observe sur l'étang de Marseillette des émergences résiduelles d'*Aedes caspius*, suite aux irrigations des vignes et vergers. Ces mises en eau artificielles se poursuivent, notamment dans les affûts de chasse.

► **Pyrénées-Orientales** : Dans les zones humides situées sur la commune de Salses, en particulier, on a observé plusieurs mises en eau progressives sous l'influence des vents marins. Les conditions climatiques, avec une période de Tramontane, ont décalé les traitements aériens, ce qui a amoindri l'efficacité et entraîné une présence d'*Aedes caspius* adultes significative sur la zone humide de Salses-le-Château. Les fluctuations du plan d'eau et l'inondation des gîtes en bordure ont impliqué un nouveau traitement le 31 août, avec une efficacité satisfaisante. La période de vent marin, moins fort que prévu, a remis en eau des

bordures autour de l'étang de Salses, au niveau des Grandes Sagnes et de la Sagne Saint-Jean. Un risque de nuisance est possible dans les jours à venir sur la commune de Salses-le-Château.

